

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 203 nommant M. Carreau, Administrateur adjoint de 1re classe, Chef du et bureau du Secrétariat Général.

n° 203

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 octobre 1910

Numéro JO  
n° 168 du 01/11/1910

Date du numéro  
1 novembre 1910

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrivée dans la Colouie de M. Carreau, Administrateur-adjoint de 1er classe des colonies;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — M. Carreau Administrateuradjoint de 1er classe des Colonies, est mis à la disposition du Secrétaire Général, pour servir au 1er bureau du Secrétariat Général, en qualité de Chef du dit bureau, pour compter du 1er novembre 1910.

#### Art. 2

— La décision du 6 avril 1910 nommant M. Lassaigue, Administrateuradjoint de 3e classe des Colonies, chef du 1er bureau, est rapportée.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL..